

Compte rendu – Session de travail du mardi 14 décembre 2021

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 14 décembre 2021 en présence des journalistes, à la salle publique et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 7 décembre 2021

Sujet	<p>Mme France Cinq-Mars explique qu'en raison de la hausse des cas de COVID-19, les fonctionnaires seront présents par Teams et que d'ici les vacances des fêtes, les réunions en visioconférence seront privilégiées.</p> <p>M^e Annie Pagé rappelle aux membres du Conseil qu'un spécialiste en éthique les rencontrera le 11 janvier 2022 en vue du renouvellement du code d'éthique. Même si la formation obligatoire en éthique doit être suivie avant mars 2022, elle les invite à suivre cette formation avant le 11 janvier prochain.</p> <p>Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 7 décembre 2021.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 1, 2, 3, 12, 14, 16, 17, 19, 32 et 35.</p> <p>Plus précisément, au point 1, M. Pierre-Luc Fortin demande des précisions sur le règlement omnibus. M. Robert Dussault explique qu'il y a eu révision de l'ensemble des règlements d'urbanisme et qu'il faut changer les numéros de tous les règlements.</p> <p>Au point 2, M^e François Bélisle demande s'il y aura présentation des nouveaux feux de circulation et, si c'est le cas, à quelle chaîne de services. M^e Annie Pagé répond que le règlement concerne l'électronique des feux de circulation actuels et qu'il ne s'agit pas d'en implanter des nouveaux. M. Robert Dussault ajoute que pour discuter d'un sujet particulier à une chaîne de services, il suffit de présenter une demande au Comité exécutif qui l'étudiera et l'attribuera à une chaîne de services.</p> <p>Au point 3, M. Pierre Montreuil demande si une norme de qualité aussi élevée est nécessaire pour les équipements fixes de l'amphithéâtre Cogeco. Mme Sophie Desfossés répond que c'est le cas puisque les équipements sont à l'extérieur. Tous les équipements devront être mis à niveau d'ici 2035; cette année, il s'agit des consoles de son. Elle ajoute qu'une présentation sur la mise à niveau des équipements fixes pourrait être faite à une chaîne de services.</p> <p>Au point 12, M. Dany Carpentier demande comment s'assurer que la Ville en a pour son argent quand il n'y a qu'un seul soumissionnaire. M. Jean-François Houde répond qu'il s'agit d'un investissement plus important que prévu, entre autres en raison de l'augmentation des prix liée à la pandémie. Puisque les prix augmentent tous les trimestres, retarder l'acquisition n'est peut-être pas la solution. De plus, les délais de livraison sont d'un an si la commande est passée immédiatement alors que si la Ville attend, elle recevra son camion lourd uniquement en 2023. M^e François Bélisle annonce qu'il songe à demander le vote sur cette résolution en raison du prix beaucoup plus élevé que prévu. M. Houde répond que les temps changent et que les Villes doivent composer avec une toute nouvelle réalité. M. Alain Lizotte affirme que si la Ville ne fait pas l'acquisition du camion offert sur le marché, elle ne pourra pas en acquérir un autre avant 2023 et qu'il s'agit d'un camion lourd essentiel puisqu'il sert notamment à étendre des abrasifs sur la route et qu'il remplace un camion en fin de vie utile.</p> <p>Au point 14, M. Dany Carpentier demande s'il sera possible d'ouvrir les piscines en fin de saison. Mme Sophie Desfossés répond que la Ville a des journées prévues au contrat en cas de canicule, mais qu'elle n'a pas pu les utiliser cette année en raison du manque de main-d'œuvre.</p> <p>Au point 16, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si un montant de 1 million \$ affecté aux pistes cyclables est transféré à la réfection des infrastructures souterraines. M. Jean-François Houde répond qu'il ne s'agit pas d'un contrat de travaux, mais d'un contrat de conception avec une firme d'ingénierie et que le montant nécessaire est pris à même le chapitre 24, règlement parapluie pour le financement des travaux de conception.</p> <p>Au point 17, M^e François Bélisle demande si cette fois, il y aura une garantie de travaux. M. Jean-François Houde répond que les travaux seront garantis pendant cinq ans et explique la nature des travaux qui seront effectués. Il ajoute que l'escalier ne devra plus être déneigé en hiver.</p> <p>Au point 19, M. Dany Carpentier demande plus de précisions sur ce point. M^e Annie Pagé explique que le contrat octroyé à l'entrepreneur portait sur le nettoyage des conduites et qu'il a été utilisé pour le nettoyage des conduites à la suite des pluies diluviennes du 8 juin dernier. L'entrepreneur a ainsi réalisé des travaux pour un montant supérieur à ce que le contrat prévoyait. M^e Yolaine Tremblay précise qu'il s'agit d'un dépassement de coûts.</p> <p>Au point 32, M. Dany Carpentier demande si la Ville a le plein vote ou 51 % des votes. Mme France Cinq-Mars répond que la Ville détient un vote sur cinq, mais 54 % des avoirs et des passifs d'Énergie.</p> <p>Au point 35, M^e François Bélisle demande si ce montant aura une influence sur les demandes des citoyens concernant des bollards, des dos d'âne, etc. Mme France Cinq-Mars répond que non, qu'on fait ici plutôt référence au Programme d'aide à la mobilité (PAM).</p> <p>M^e Yolaine Tremblay annonce le retrait du point 4 de l'ordre du jour de la séance publique et l'ajout d'un point en Affaires nouvelles, soit la désignation de responsables qui effectueront des opérations dans le système de traçabilité des sols contaminés. Elle ajoute qu'à la séance publique, elle lira au complet le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2021.</p>
--------------	---

Décision : Retirer le point 4 de l'ordre du jour de la séance publique et ajouter un point en Affaires nouvelles.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 14 décembre 2021.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Bilans, résultats de sondage et états de situation

Sujet	Prêt d'un policier ERM cannabis M. Maxime Gagnon présente un projet de prêt de service avec la Sûreté du Québec (SQ). En effet, la SQ demande qu'un sergent-détective trifluvien lui soit prêté pour sa brigade cannabis. Ce prêt de service est d'une durée de cinq ans, et l'ensemble des dépenses sera entièrement remboursé à la Ville. Le prêt de service doit commencer le 10 janvier 2022, mais le protocole d'entente n'est pas encore prêt. La Direction de la police a cependant reçu une lettre de la SQ lui confirmant que les engagements seront respectés. Les membres du Conseil sont d'accord avec le prêt de service.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	